

BELKHALFI Alexandra
FRESNEL Hélène
SAMAKE Mamadou



LA RECIPROCITE DANS LES ECHANGES NORD-SUD



Atelier Bretagne et Coopération internationale
Licence d'Aménagement
Mai 2003

PLAN

INTRODUCTION	2
I. LE PRINCIPE DE RECIPROCITE	3
I.1.La coopération décentralisée	3
I.1.1. Origine	3
I.1.2. Principes généraux	3
I.1.3. L'approche de l'Union Européenne	3
I.1.4. La définition française	4
I.2.La réciprocité	4
I.2.1.Définition	4
I.2.2. Les objectifs généraux de la réciprocité	5
I.2.3. Limites	6
II. LES ACTEURS DANS LA RECIPROCITE	6
II.1 L'avis des acteurs	6
II.1.1 Une définition multiple et variée	7
II.1.2 Les valeurs	8
II.1.3 Les actions réciproques mise en place	8
II.1.4 Les freins	11
II.1.5 Les apports au Nord et au Sud	11
II.2.Quelques exemples concrets	12
II.2.1 Jumelage-coopération entre Nantes et Rufisque (Sénégal)	12
II.2.2 Jumelage et coopération entre Mandé (Mali) et Sainte Maure (France)	12
III. NOTRE CONTRIBUTION	14
III.1 La conception d'un guide sur la réciprocité	14
III.2 Notre point de vue sur ce principe	15
III.1.1 Une lecture active pour des relations plus réciproques	15
III.1.2 L'investissement dans la réciprocité à différentes échelles	15
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXES	
Dépliant	
Questionnaire	
Lexique	
Personnes contactées	

INTRODUCTION

La solidarité internationale* a fait naître les notions de coopération internationale* et de réciprocité*.

Cette solidarité internationale s'oriente vers divers secteurs, et en particulier, l'éducation, la santé, l'action sociale, la culture et l'environnement. Elle permet le développement, le partenariat Nord/Sud, la coopération, la liberté et la démocratie pour la transformation de la société. Les actions entreprises reposent sur une concertation avec les partenaires du Sud [1].

Il est nécessaire d'intégrer la réciprocité dans le principe de solidarité. Mais si on peut aisément énoncer un tel principe, le mettre en œuvre est sans doute beaucoup moins simple.

Ce rapport, est une tentative d'analyse sur la réciprocité impliquant d'un côté le Mali, notamment la 5^{ème} région et de l'autre, la France, et plus précisément la Bretagne à travers la région rennais. Ce choix est lié aux nombreuses actions réalisées par la capitale bretonne dans le contexte du jumelage avec le Plateau Dogon. Par ailleurs, le Mali est un pays exemplaire en ce qui concerne la décentralisation qui a été mise en place en 1992. De nouvelles communes ont été créées et elles ne sont plus liées à l'administration centrale. Elles élaborent elles mêmes leurs politiques de développement local, ce qui facilite les actions de coopération décentralisée*.

Cet exemple est considéré comme exemplaire et représentatif des échanges réciproques franco-africains.

Dans un premier temps, ce rapport présentera le principe de réciprocité. La seconde partie est consacrée aux actions des partenaires de la réciprocité. Ces actions ont été formalisées à partir de l'analyse d'un questionnaire qui a servi d'outil de base [2] à cette étude, mais aussi à travers deux illustrations concrètes. La dernière partie permettra de mettre en évidence le décalage existant entre la théorie et la pratique. Enfin, un guide, en annexe, propose la mise en place de la réciprocité, et notre propre réflexion sur le sujet.

* Lexique

I. LE PRINCIPE DE RECIPROCITE

Le principe de réciprocité a émergé avec la coopération décentralisée et c'est en quelque sorte son origine. Les définitions de coopération décentralisée au regard de l'Union Européenne et de la France [3] [4] permettent de saisir l'importance des relations réciproques. La définition du principe, ses objectifs généraux ainsi que ses limites, expliciteront ce que l'on entend par réciprocité des échanges.

Dans un souci de clarté, un lexique (en annexe) permet d'éviter les confusions et de comprendre les termes spécifiques utilisés.

I.1. La coopération décentralisée

I.1.1. Origine

Suite à la seconde guerre mondiale, la coopération décentralisée prend de l'ampleur avec la mise en place de jumelages* permettant une meilleure connaissance entre les peuples.

Au cours des années 1970, apparaît une coopération avec les pays d'Afrique et des actions concrètes de solidarité se mettent en place. On parle alors de «jumelage-coopération*» prônant la paix et le développement.

La décentralisation augmente les champs d'action des collectivités territoriales ce qui permet l'essor de la coopération décentralisée sans pour autant lui définir un cadre juridique d'intervention [5].

I.1.2. Principes généraux

La coopération décentralisée est l'une des formes d'intervention des collectivités. Elle est indissociable du principe de réciprocité qui est relativement nouveau et prône des échanges entre le Nord et le Sud.

La coopération décentralisée peut prendre différentes formes : Nord/Nord, Nord/Sud, ou encore Ouest/Est. Elle repose sur une convention liant la collectivité à un partenaire.

Différents facteurs conduisent les collectivités territoriales à agir en ce sens. En effet, la coopération décentralisée permet une meilleure connaissance entre les peuples, une ouverture vers l'extérieur. Elle favorise également le développement économique et peut aussi prendre la forme d'actions humanitaires.

Il existe une définition de l'Union Européenne ainsi qu'une définition de la coopération décentralisée des collectivités territoriales française.

I.1.3. L'approche de l'Union Européenne

La définition de l'Union Européenne en matière de coopération décentralisée permet d'appréhender la définition française bien qu'elle soit sensiblement différente.

* Lexique

Par coopération décentralisée, l'Union Européenne entend tout programme conçu et mis en œuvre dans les pays du Sud ou de l'Est par un acteur de la société civile : ONG, pouvoirs publics locaux, coopérative agricole, groupement féminin, syndicat, «de façon plus générale toute forme organisée de la société civile».

A la différence de la définition française, un programme de coopération décentralisée au sens européen constitue une approche nouvelle de la politique de coopération mise en œuvre jusqu'à présent par la Commission des Communautés Européennes.

Auparavant, et même si les ONG sont de plus en plus impliquées, le seul interlocuteur reconnu par l'Europe était l'Etat partenaire.

Désormais elle sollicite la participation active de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des programmes de coopération.

Au travers de cette approche, l'Union Européenne vise plusieurs objectifs :

- Associer les sociétés locales à la définition et au choix des priorités du développement dans leur pays.
- Permettre l'appropriation par les populations locales des programmes de développement en favorisant leur participation à leur définition et à leur mise en œuvre.
- Etre à l'écoute des sociétés locales et encourager les initiatives des acteurs décentralisés.
- En Europe, sensibiliser les citoyens aux questions de développement.

I.1.4. La définition française

Au sens français, il y a coopération décentralisée lorsqu'une (ou plusieurs) collectivité locale française développe des relations avec une (ou plusieurs) collectivité locale étrangère : il peut s'agir aussi bien de l'établissement de relations d'amitié ou de jumelage avec des collectivités territoriales étrangères, d'actions de promotion à l'étranger, d'aide au développement de collectivités dans certains pays, d'assistance technique, d'action humanitaire, de gestion commune de biens ou de services.

Les actions extérieures menées à l'étranger par les régions, les départements et les communes sont reconnues par «la circulaire Mauroy» du 26 mai 1983.

Par ailleurs, une circulaire signée conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Etrangères en date du 10 mai 1994 précise les termes de la loi de 1992 avec un cadre juridique, un cadre administratif et un cadre budgétaire.

Cette loi est relative à l'Administration Territoriale de la République, dite loi «Joxe» pour que soit reconnu juridiquement la coopération décentralisée.

Cette importante définition de la coopération décentralisée, permet de situer le contexte de la réciprocité [6]. Celle ci est encore très méconnue dans les différentes coopérations et c'est pourquoi il convient dans un premier temps, d'en proposer une présentation théorique.

I.2.La réciprocité

I.2.1.Définition

« La réciprocité marque un échange équivalent entre deux personnes ou deux groupes » (Le petit Larousse).

Néanmoins, cette définition globale peut être nuancée. La réciprocité implique un investissement des acteurs dans un partenariat qui profite à chacun. Les apports sont différents selon les partenaires, selon une valeur de base, l'équité*.

La réciprocité crée une valeur éthique. Les partenaires d'une relation réciproque occupent chacun les deux places «antithétiques». Par exemple, dans la réciprocité des dons, le donateur devient donataire et le donataire donateur, c'est la notion de don et contre don. Quand il ne concerne qu'un seul des partenaires, on parle d'actions humanitaires. Le partenariat équilibré est le principe de base de la réciprocité qui exclut ce type d'action unilatérale.

La réciprocité est relativement méconnue du fait des différentes formes qu'elles peut prendre. Dans les relations Nord/Sud, elle permet un enrichissement mutuel des acteurs par l'échange de savoir et de savoir-faire dans des domaines variés.

Cet enrichissement nécessite une mise en commun des actions définies mais aussi de mettre à égalité les apports Nord/Sud.

Les apports proviennent du Nord comme du Sud, mais ils ne sont évidemment pas identiques selon les partenaires.

I.2.2. Les objectifs généraux

La réciprocité et le partenariat* sont des notions interprétables et interprétées de manières différentes ou même contradictoires par rapport à l'objectif sous-jacent : mettre en place des relations permettant l'épanouissement des individus et le renforcement de leurs initiatives, porteuses de vie.

Le rapport d'échange Nord/Sud -traditionnellement déséquilibré- implique souvent méfiance, mal entendus, ethnocentrisme, opportunisme. Les valeurs de générosité, de partage équitable, de respect, même lorsqu'elles existent ne sont pas toujours visibles pour l'un ou l'autre des partenaires. Aussi, le partenariat doit intégrer le principe de réciprocité pour l'enrichir et le faire évoluer positivement vers la coopération [7].

Quelques principes simples résument les objectifs généraux de la réciprocité :

- Un partenariat solide favorise l'entraide, une meilleure connaissance entre les acteurs qui travaillent ensemble, une compréhension mutuelle, une ouverture vers l'extérieur que ce soit pour le Nord ou pour le Sud.
- Mais il propose aussi un développement local durable à travers le principe de solidarité et d'interpénétration des cultures. Les acteurs définissent ensemble selon leurs besoins, l'objet et les modes d'actions de leur coopération.
- La réciprocité dans les relations permet de mettre en place des actions cohérentes et non de plaquer des modèles préconçus et inadaptés aux lieux d'intervention.
- La réciprocité interdit à plus long terme de remettre en place des pratiques néo-colonialistes et d'éviter les travers de la coopération bilatérale* avec des projets clés en main sans prise en compte des besoins des populations locales.

* Lexique

- Il est primordial de prévenir des rapports inégaux entre les acteurs et d'éviter des projets sans lendemain [8].

Par ailleurs, la réciprocité permet à une collectivité du Nord de justifier plus facilement ses actions auprès de ses citoyens contribuables. Elle permet aussi à la coopération de s'inscrire dans la durabilité, notion primordiale pour la réussite des relations.

I.2.3. Limites

Les apports dans les échanges réciproques ne sont pas les mêmes pour les partenaires du Nord ou ceux du Sud.

Les acteurs du Nord, pays riches et industrialisés, proposent des aides matérielles et financières, mais aussi des formations...pour répondre aux besoins des populations locales.

Les apports du Sud au Nord ne sont pas palpables : enrichissement personnel, tolérance, ouverture d'esprit...Ils peuvent être considérés comme moins importants voire inutiles en comparaison aux apports du Nord vers le Sud. C'est en cela que la réciprocité a du mal à trouver sa place dans l'esprit des partenaires du Nord et du Sud. Par ailleurs, cette notion est encore difficilement applicable sur le terrain [9].

Ce rapport a pour but de mettre en évidence, à travers un questionnaire élaboré pour les acteurs de la coopération internationale, les débuts de la mise en place de la réciprocité. Ainsi, il est possible de comparer la théorie et la pratique et ce, pour plusieurs raisons.

II. LES ACTEURS DANS LA RECIPROCITE

II.1 L'avis des acteurs

L'avis des acteurs est primordial pour plusieurs raisons. Il permet d'établir un premier bilan de la sensibilité des différents acteurs et également de proposer des pistes de réflexion pour que le principe de réciprocité fasse partie intégrante de chaque projet.

Nous avons ainsi contacté une trentaine d'acteurs de la solidarité internationale, dont vingt ont répondu au questionnaire. La sélection des acteurs s'est effectuée dans un premier temps selon un double critère : une zone d'intervention au Mali et la mise en place de projet de développement. Afin d'obtenir un panel plus important, il a paru primordial d'inclure les intervenants de la coopération internationale en Afrique.

A partir de l'envoi de questionnaires et d'entretiens directs, les acteurs de divers milieux (par exemple des institutions religieuses, des universitaires, des bénévoles...) ont été contactés [2]. Ils ont été regroupés en cinq catégories :

- les associations de la solidarité internationale (ASI)
- les collectivités locales
- les fédérations d'ASI
- les commerces
- l'enseignement

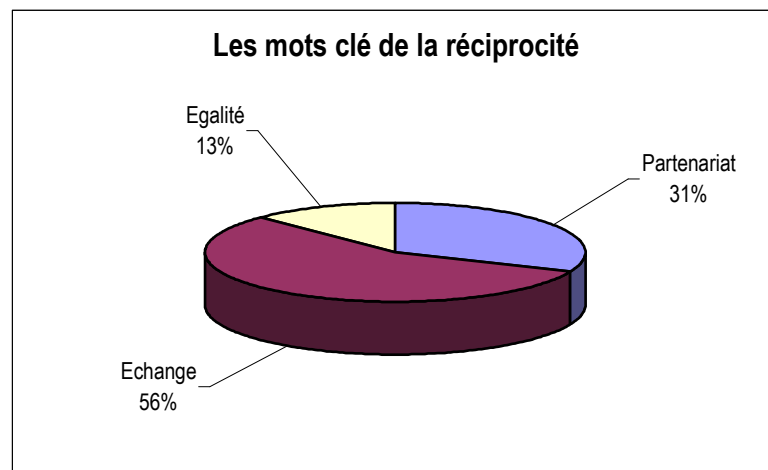
Le questionnaire a été adressé essentiellement à des acteurs du Nord. Les réponses au questionnaire doivent être analysées en ayant ce fait à l'esprit. L'idéal aurait été d'avoir davantage de témoignage du Sud.

II.1.1 Une définition multiple et variée

Bien que tous les enquêtés affirment prendre en compte le principe de réciprocité dans leurs actions, les conceptions sont tout de même divergentes.

Chaque acteur de la coopération internationale a présenté sa propre définition de la réciprocité. Ce terme apparaît récemment laisse place à de nombreuses interprétations qui malgré tout convergent autour de trois mots clé :

- égalité
- partenariat
- échange



Graphique 1 : Part des mots récurrents dans la réciprocité
Réalisation : Fresnel Hélène Source : enquête auprès des professionnels

La réciprocité est associée à l'égalité pour 13% des acteurs interrogés. Il s'agit selon certains enquêtés «d'égalité de droits et d'équité» qui impliquent un traitement différent entre le Nord et le Sud. Ce qui permet d'éviter les relations unilatérales* et les effets de dominations.

Certains considèrent qu'il s'agit plutôt de la reconnaissance de l'égalité des êtres humains et de leurs compétences dans une recherche de complémentarité.

La réciprocité est ici entendue comme un principe garant du traitement équitable des hommes.

L'échange définit la réciprocité, pour la grande majorité des enquêtés (56%), comme l'indique le graphique. Ces échanges sont variables. Ce sont des échanges de connaissances et d'expériences pour les uns, pour d'autres il s'agit d'échanges commerciaux équitables. Il y a réciprocité dans la mesure où chacun peut apporter à l'autre ses idées et ses projets. Chaque intervenant est à l'écoute des besoins et du potentiel de l'autre.

* Lexique

C'est l'inverse du don car chaque acteur prend part aux actions et s'enrichit mutuellement. L'échange doit permettre un développement économique, social et écologique dans le respect des droits fondamentaux.

La réciprocité, c'est aussi et avant tout un partenariat, s'il est fondé sur l'écoute réciproque et l'information pour 31% des acteurs interrogés. S'il est équilibré, il s'accompagne d'apports mutuels et durables des deux côtés. Certains entendent par réciprocité la nécessité de travailler ensemble sur un projet avec une partie qui apporte la logistique et l'autre les finances.

Pour d'autres, la réciprocité se traduit par l'achat à ses partenaires de produits avec le commerce équitable. Aller au Sud et recevoir le Sud, écouter la position critique de ses partenaires.

« La réciprocité implique un réel **partenariat** qui suppose que les acteurs soient à **égalité** dans les **échanges** ». Cette citation de Madame Ouallet, enseignante en Aménagement du Territoire résume clairement le principe de réciprocité.

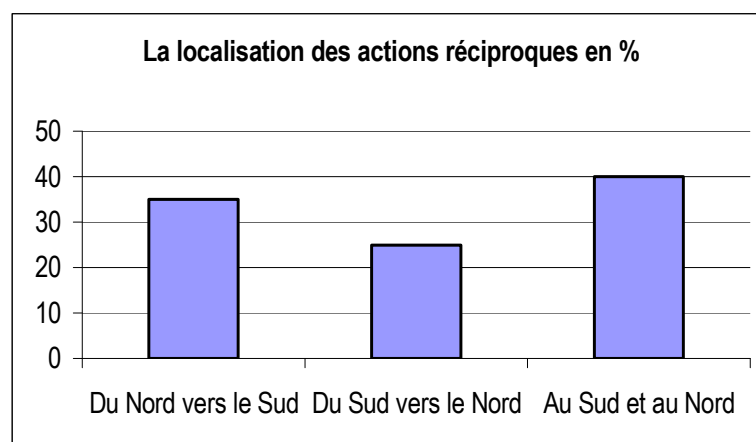
II.1.2 Les valeurs

Il semble intéressant de connaître ce qui justifie pour les enquêtés la mise en place du principe de réciprocité.

Ainsi, au cours de cette enquête, ils ont évoqué un certain nombre de valeurs qui permettent une bonne mise en place d'actions réciproques. Il s'agit de tolérance*, du respect de l'autre et de la justice. Ces valeurs sont fondamentales pour pérenniser la réciprocité. D'autres valeurs telles que la liberté, l'exercice de la citoyenneté, la justice sont beaucoup plus exercées au Nord qu'au Sud. D'où une nécessité pour les partenaires du Nord à former les partenaires du Sud afin que ceux-ci puissent jouer pleinement leur rôle.

II.1.3 Les actions réciproques mise en place

La question sur les actions réciproques permet d'observer ce qu'entendent réellement les acteurs de la coopération internationale. Les actions mises en place s'effectuent soit du Nord vers le Sud, soit du Sud vers le Nord, soit dans les deux sens.



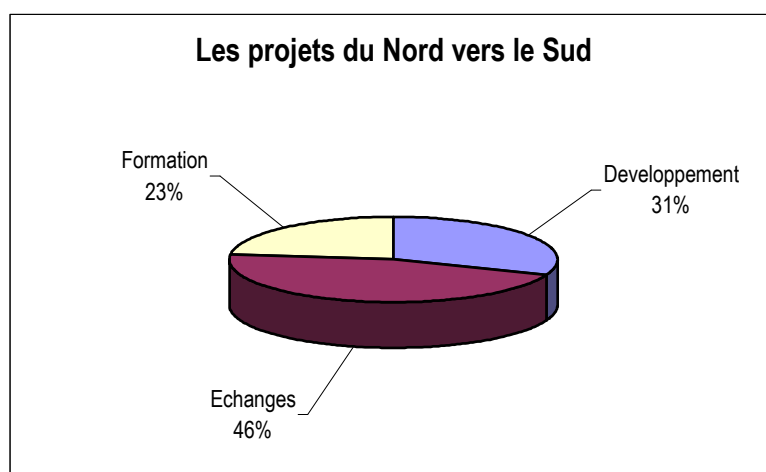
Graphique 2 : La localisation des actions réciproques
Réalisation : Fresnel Hélène Source : enquête auprès des professionnels

* Lexique

A une légère majorité, on constate que les actions réciproques s'effectuent dans les deux sens, ce qui correspond bien au principe de base. Cependant, la part des actions du Nord vers le Sud occupe une place importante puisqu'elle arrive en seconde position à 35%. Cela signifie que pour certains enquêtés, la réciprocité correspond davantage à des actions unilatérales. Cette idée renforce alors l'image du «Nord donneur» et du «Sud receveur». Il est donc important de sensibiliser tous les acteurs à ce principe.

Il convient tout de même de distinguer deux grandes catégories d'actions : celles effectuées au Nord par le Sud et celles effectuées au Sud par le Nord.

Du Nord vers le Sud, trois sortes d'actions sont citées par les enquêtés :



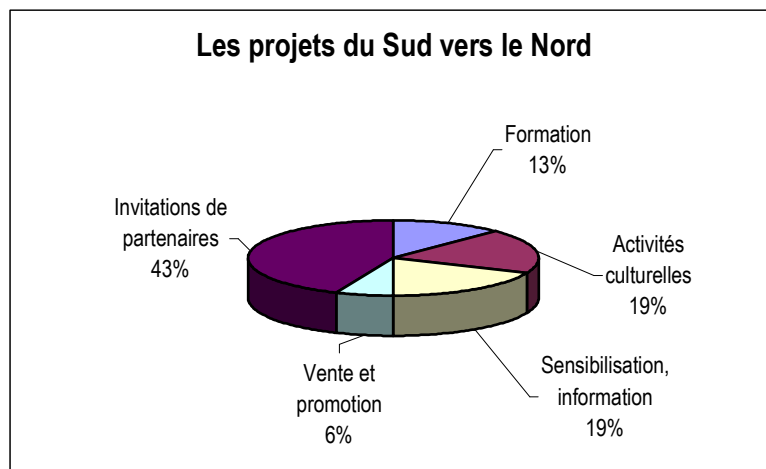
Graphique 3 : Part des différents types de projets du Nord vers le Sud
Réalisation : Fresnel Hélène Source : enquête auprès des professionnels

La mise en place de projet de **développement** passe par la construction de puits -comme le réalise l'Association Ile et Vilaine Mopti (AIVM)-, d'écoles – Echange Afrique Insa (AEI) au Burkina Faso-, mais aussi par l'amélioration et la diversification de la production agricole. Quant à l'association Pain Contre la Faim, elle favorise l'envoi de tricycles pour les handicapés.

L'**échange** avec la population, les élus, les associations, les professionnels et lors des chantiers constitue la majeure partie des actions réciproques évoquées pour le Sud. Ces échanges tissent des liens d'amitié et sont bénéfiques pour une meilleure compréhension des différences. Selon AVEC, c'est la durée des correspondances après les chantiers qui témoigne de la réussite de l'action réciproque.

Des techniciens, des gestionnaires et des animateurs du développement local, ainsi que des professionnels de la santé sont **formés** au Sud. Selon Rennes-Plateau Dogon, la formation est un élément primordial favorisant la réciprocité.

Du Sud vers le Nord, les actions concernent :



Graphique 4 : Part des différents types de projets du Sud vers le Nord
Réalisation : Fresnel Hélène Source : enquête auprès des professionnels

L'invitation d'acteurs du Sud peut être professionnelle et favoriser la transmission de l'information du Sud en travaillant ensemble sur un projet. Dans cette optique, Rennes-Plateau Dogon invite son homologue Malien. Il s'agit également de suivre des formations comme le réalise l'Association des Ressortissants Sénégalais de Rennes (ARSER). C'est aussi l'occasion de promouvoir les échanges culturels par la présence d'artistes du Sud, de sensibiliser la population bretonne à d'autres cultures et permettre une ouverture d'esprit, comme l'a compris AIVM en invitant des conteurs, des danseurs, des élèves de la région de Mopti.

L'organisation de manifestations à travers des forums, des tables rondes sur les réalités du Sud est aussi une action réciproque énoncée. Cela favorise l'information et l'échange d'idées. Woezo Togo l'illustre bien si l'on se réfère à l'organisation de la semaine africaine à l'Université de Rennes II.

La vente et la promotion de produits issus du commerce équitable est l'occasion de mettre en place des actions réciproques. Au-delà de l'aspect économique, il s'agit de la promotion d'une autre forme de commerce basé sur le respect des droits de l'Homme. Ces actions s'accompagnent nécessairement d'une sensibilisation via des forums tel que «vivre et consommer autrement», organisé par L'Archipel; l'objectif étant de faire émerger un « consom'acteur ».

Les actions du Nord et du Sud ne sont pas du même ordre. Elles sont davantage visibles au Sud par la réalisation de projets, cependant les actions au Nord ne sont pas négligeables même si elles s'effectuent sur un plan davantage immatériel –à l'exception du commerce équitable-.

II.1.4 Les freins

Les acteurs évoquent de nombreuses difficultés retardant la mise en place d'actions réciproques. En premier lieu, on note l'ignorance du principe, les complications liées à la concertation et la logique d'assistanat* dans laquelle s'élabore l'action. Cette situation s'explique par la nouveauté de ce principe et par le degré d'information des acteurs. Il existe aussi une culture d'aide -comme le soulève le CRIDEV- et une logique d'assistanat qui a été longtemps encouragé au Sud.

Parallèlement, d'autres freins sont liés à l'inégalité de moyens, au post-colonialisme et à l'ethnocentrisme. Ces facteurs jouent énormément sur l'évolution des actions sur le terrain et empêchent tout progrès dans la consolidation des rapports entre le Nord et le Sud.

De plus, des problèmes organisationnels et politiques entravent la venue d'acteurs du Sud, tels que la difficulté de l'obtention des visas et le coût des billets d'avions. Dans les réponses aux questionnaires, ces remarques ont été fortement mises en avant lors de l'invitation à Rennes des professeurs de l'université d'Addis Abeba en Ethiopie. De même, selon Pain Contre la Faim, certains projets auraient une connotation plus mercantile que réciproque.

Malgré ces freins, le principe de réciprocité Nord/Sud est fondamental et présente de nombreux atouts au Nord et au Sud.

II.1.5 Les apports au Nord et au Sud

Il existe trois types d'apports dans le principe de la réciprocité.

Les apports Sud-Nord permettent :

- De relativiser les difficultés : les problèmes rencontrés sur la zone d'intervention au Sud sont dans bien des cas nettement supérieurs à ceux rencontrés au Nord. Ce qui permet d'affronter les réalités locales du Nord ainsi que ses problèmes personnels avec beaucoup plus de recul.
- D'améliorer ses pratiques : les pays du Sud ont des ressources vitales telles que l'eau et la nourriture, difficiles d'accès. Cela favorise un regard beaucoup plus critique des gaspillages effectués au Nord. Cette prise de conscience provoque un changement des comportements au Nord.
- Certains apports sont beaucoup plus égoïstes. Il s'agit de mieux se connaître lorsqu'on appréhende ses propres limites lors d'un séjour au Sud.

La réciprocité du Nord vers le Sud permet de :

- Redynamiser la société civile en favorisant les échanges entre populations, élus, associations. Cela crée des synergies locales.
- Se responsabiliser : les acteurs du Sud sont, dans des actions réciproques, maîtres de leur développement : ils agissent lors de la conception et de la réalisation du projet.
- Reconsidérer les pratiques qu'on ne croyait pas digne d'intérêt : les traditions et les coutumes du Sud telles que le droit d'ainesse et l'ingénierie sociale sont mis en avant lors des échanges entre les intervenants du Nord

* Lexique

et du Sud. Le regard extérieur du Nord donne une autre image au Sud et favorise un sentiment de fierté, comme l'explique Badu, notre personne ressource, dans le second exemple qui illustre les actions concrètes.

De nombreux apports ont été recensés à la fois au Nord et au Sud :

- L'échange d'expériences et de compétences lors des chantiers permettant un accroissement des possibilités techniques et intellectuelles.
- La tolérance, liée aux échanges et à la compréhension des uns et des autres.
- La sensibilisation aux problèmes internationaux par l'écoute réciproque des difficultés rencontrées respectivement dans chaque pays.
- Relations d'amitié qui naissent des échanges.
- Eviter les décalages entre besoins et projets sur un territoire.
- Emergence d'une réelle société internationale qui se prend en charge via les projets de développement.

Même si la réciprocité est un principe difficile à cerner, les enquêtés tentent tout de même de l'intégrer dans leur relation avec les partenaires du Sud. Malgré ces difficultés de mise en place, il existe des acteurs de la coopération internationale qui mette ce principe au cœur de leurs actions avec leurs homologues du Sud, comme l'illustre un des exemples qui suit.

II.2. Quelques exemples concrets

II.2.1 Jumelage-coopération entre Nantes et Rufisque (Sénégal)

Après la traite négrière qui a sévi au 19^{ème} siècle, les ports de Nantes et Rufisque sont liés grâce à une volonté politique forte. De là, naît le jumelage-coopération entre les deux villes, qui place au cœur de ses actions les principes de réciprocité et d'échange. L'enjeu de cette coopération avec Rufisque est double pour la ville de Nantes [12]. S'inscrivant dans une démarche de solidarité internationale, il s'agit d'une part «d'appuyer des projets locaux de développement impliquant les populations concernées dans le cadre de leur dynamisme propre et en relation avec les institutions locales». En retour la ville de Nantes espère susciter une dynamique d'échanges de savoir-faire et de réflexion réciproque entre acteurs nantais et rufisquois. Cette réflexion se base sur le développement social et urbain (DSU) et l'implication des habitants dans le processus de développement local.

Dès 1992, quatre axes prioritaires d'intervention sont définis : l'assainissement, l'éducation, la santé, la jeunesse et le sport.

Depuis 1996, un programme de coopération interquartiers entre Dervallières à Nantes et Chérif à Rufisque, est mis en œuvre. Il vise à favoriser les échanges d'expériences entre acteurs associatifs, et à susciter l'émergence de projet commun entre les deux quartiers.

Des correspondances scolaires sont mises en place en 1992. Dix sept instituteurs nantais et leurs classes entretiennent des correspondances scolaires avec leur homologues rufisquois. Cette action est largement soutenue par la ville de Nantes, mais la faiblesse des moyens des écoles rufisquoises ne permet pas d'assurer la régularité des échanges.

La santé étant un problème récurrent au Sud, les travaux ont été exécutés dans l'optique de la santé communautaire. Sous l'impulsion de deux médecins nantais et rufisquois, une analyse des données sur la nutrition et l'hygiène a été réalisée à Rufisque avec la collaboration d'Enda Tiers Monde et de plusieurs services techniques locaux. L'étude a débouché sur la formation de 25 femmes «relayeuses» provenant de cinq comités de santé sur le thème de la santé et de la nutrition.

Les chantiers sont des moments privilégiés entre les personnes du Nord et les personnes du Sud. La réhabilitation de la maison des Eclaireurs a permis d'établir des liens d'amitié, d'écoute, d'estime entre les jeunes des deux pays.

Deux chantiers, de trois semaines, ont été réalisés en 1996 et 1997 avec la participation de 18 jeunes Nantais et 15 Sénégalais.

Cette coopération interquartiers s'est traduite par l'invitation d'acteurs associatifs, membres du comité de développement de Cherif ont été accueillis, à Nantes.

Ils ont rencontré diverses associations des Dervallières (quartier de Nantes) et ont échangé sur plusieurs expériences menées localement. De même, fin février 1997, durant quinze jours, trois acteurs associatifs nantais accompagnés d'un membre de l'équipe DSU des Dervallières ont participé à l'atelier de restitution capitalisation du Projet de DSU (PDSU).

Les Nantais ont été surtout frappés par le niveau d'organisation et de mobilisation, et la capacité d'initiative de la population dans le quartier sénégalais.

La découverte d'une culture où le droit d'aînesse et de respect des anciens les a aussi marqués.

Ainsi, les échanges ont permis aux professionnels nantais d'enrichir leur réflexion sur les problématiques auxquelles ils sont confrontés au quotidien notamment la violence, la difficulté des rapports intergénérationnels et la participation des habitants à la vie locale. L'intérêt pour les jeunes nantais est de se sentir valorisés, de relativiser leurs difficultés, de revoir leur comportement vis à vis de leur famille et des habitants de leur quartier ainsi que de s'investir davantage, pour certains dans la vie associative.

L'enseignement principal à tirer de cet exemple est que la réciprocité peut influencer sur les pratiques et le savoir-faire du Nord et du Sud.

II.2.2 Jumelage et coopération entre Mandé (Mali) et Sainte-Maure (France)

La réciprocité permet de casser toute idée d'infériorité du Sud par rapport au Nord et de briser l'image du «Nord donneur et du Sud receveur».

Elle suppose que le Nord a aussi des besoins auxquels le Sud peut répondre. Cela permet de faire évoluer les mentalités du Sud habituées à appréhender la coopération comme une culture d'aide.

L'action de notre personne ressource sur le terrain permet d'illustrer ce fait.

Lors de ses entretiens sur le terrain dans la commune du Mandé au Mali, il a posé la question suivante aux élus et aux populations :

«Quels peuvent être vos apports pour la commune de Sainte Maure ? »

Sainte Maure est une commune française qui travaille avec Mandé dans le cadre de la coopération internationale.

Contre toute attente, les habitants de la commune du Mandé ont manifesté leur surprise. Effectivement, ils ne sont pas habitués à appréhender la coopération sous cet

angle. Pour eux, c'est avant tout une source complémentaire de fond de projet à leur intention.

Cette réaction s'explique aussi par le fait que les populations du Sud ne se sentent pas capables d'apporter une plus-value à leurs partenaires du Nord. On a tendance à associer et privilégier à l'apport, le matériel quantifiable. Or, l'immatériel peut occuper, comme l'illustre le premier exemple, une place importante en terme d'apport.

Pour que les acteurs locaux comprennent l'enjeu de leurs apports pour le Nord - notamment sur le plan de l'ingénierie sociale - notre contact leur a expliqué le principe de réciprocité.

Ainsi la réciprocité permet aux populations du Sud de se responsabiliser, de se sentir valorisé à l'idée de répondre à certains besoins du Nord. Ils reconsidèrent également leur pratique et leur mode de vie qu'ils ne voyaient pas digne d'intérêt.

A travers les projets menés en collaboration avec les villes partenaires, les habitants de la commune du Mandé ont appris à monter des projets, à gérer et mettre en place ensemble des actions selon une démarche d'écoute et de respect mutuel. Ainsi, au Mandé, on a assisté à l'émergence d'une société civile responsable.

L'ensemble des partenaires du Sud s'est enrichi du savoir-faire des partenaires de Sainte Maure et inversement.

Tous les partenaires n'ont pas le même niveau de compréhension et d'information sur le principe de réciprocité.

Il est alors souhaitable, avant toute entreprise, qu'il y ait les mêmes informations entre partenaires.

III. NOTRE CONTRIBUTION

III.1 La conception d'un guide sur la réciprocité

Ce rapport se veut explicatif mais il s'agit également de sensibiliser l'opinion. Ainsi, il a été décidé d'élaborer un petit guide de la réciprocité (joint en annexe). Ce guide s'adresse aux acteurs de la coopération, mais pas exclusivement car ce principe est universel. Il concerne toutes les formes de partenariat qui peuvent exister : du milieu universitaire, au monde de la communication et des médias en passant par les institutions religieuses et les associations par exemple.

L'objectif de sa diffusion est de toucher un large public pour une meilleure connaissance des avantages et des difficultés qui permettra une application plus aisée du principe de réciprocité. Dans un premier temps, il sera distribué auprès des acteurs de la coopération internationale, puis dans les mairies, les offices de tourisme et syndicats d'initiatives, dans les universités, dans tous les lieux favorisant l'information. Le choix du format justifie cette volonté de diffuser ce dépliant à une large part de la population. Bien qu'il soit relativement dense, ce triptique permet une bonne lecture et éveille la curiosité des personnes qui l'ont dans les mains.

III. 2 Notre point de vue sur ce principe

III. 2 1 Une lecture active pour des relations plus réciproques

Les organismes de coopération internationale sont en Bretagne très nombreux et actifs. C'est pour ces raisons qu'il semble intéressant d'observer leur type de relation avec leurs partenaires du Sud.

Le contact avec les acteurs de la coopération internationale a permis de faire trois constats.

- Il existe un déficit de communication autour du principe de réciprocité et entre les acteurs de la coopération internationale.
- Il convient aussi de souligner que la multiplicité des acteurs s'accompagne d'actions multiformes, telles que les échanges culturelles, la formation d'agents de santé communautaire, les projets d'aménagement hydro-agricole.
- De plus, la coopération internationale est un milieu à part entière qui possède ses propres règles qu'il est nécessaire de connaître pour une meilleure intégration.

« Dans un monde de plus en plus mondialisé, l'avenir ne peut appartenir qu'à la réciprocité ».

Cette phrase résume l'objet de ce rapport : susciter une lecture active de cette étude pour favoriser l'émergence des questionnements sur les relations Nord/Sud qui sont mises en pratique autour de soi. Ces questionnements sont le point de départ des investissements des individus.

III.2.2 L'investissement dans la réciprocité à différentes échelles

En effet, sans une volonté de se pencher sur la question et de réaliser une étude sur la réciprocité, ce principe est souvent méconnu par le grand public. Afin de le faire passer dans les mœurs, il faudrait envisager de mettre en place un programme d'information et de communication sur ce sujet. C'est avec cet objectif en toile de fond que ce rapport a été réalisé, à l'échelle d'étudiants. Il se base avant tout sur l'expérience de professionnels, initiés aux actions réciproques. Sans leur volonté d'agir dans ce sens, la réciprocité n'est pas envisageable. Il convient de les sensibiliser aux nombreux bienfaits qu'elle engendre. C'est uniquement dans ce contexte que l'on peut étendre la « promotion » de ce principe à l'ensemble de la population.

En effet, cette sensibilisation ne peut concerner que les professionnels de la solidarité internationale [10]. C'est pourquoi la conception d'un petit guide sur ce thème est indispensable pour justifier ce rapport et lui conférer tout son sens, dans une double perspective : *informer* les professionnels et *susciter la curiosité* de la société. Sans information, il n'y a pas d'actions possibles. C'est en suscitant l'intérêt des acteurs de la coopération internationale et de la société que la réciprocité peut prendre toute sa place dans l'esprit des personnes, afin de leur donner l'envie de s'investir –à leur échelle ou dans une association...-.

Le principal but de ce rapport est de faire prendre conscience du sens fondamental de la réciprocité pour tout individu : point de départ de tout engagement. Il ne constitue bien évidemment qu'une infime pièce de l'engrenage visant à faire évoluer les mentalités dans l'espoir que tout partenariat, toute coopération soit réciproque. Le principe de réciprocité vise à l'autonomie de la société civile et à son développement.

CONCLUSION

La réciprocité suppose qu'il y ait un partenariat équilibré. C'est une nouvelle approche de la coopération internationale [11].

A l'issue des entretiens avec les différents acteurs il ressort trois thèmes à savoir : l'égalité, le partenariat et l'échange. Ils illustrent parfaitement la diversité des opinions et le degré de connaissance du principe de réciprocité par les acteurs.

Effectivement, un certain flou réside autour du principe. Cette situation s'explique par le fait que les acteurs ne sont pas impliqués de la même manière. Certains acteurs mieux organisés parviennent à mettre en place de véritables relations réciproques avec les pays du Sud. D'autres travaillent sur ce principe, mais sont très souvent confrontés à des difficultés d'ordre organisationnel, matériel ou des difficultés sur le terrain.

La réciprocité a tendance à apporter un changement dans les relations entre le Nord et le Sud, puisqu'elle repose sur des valeurs de l'éthique humaine, comme la liberté, la citoyenneté, la tolérance et la justice. Selon les acteurs, ces valeurs renferment l'essence même du principe de réciprocité, car elles permettent l'interconnaissance, le travail dans l'optique de la pérennisation et de la consolidation des actions.

La réciprocité suppose aussi qu'il y ait des apports et des actions des deux côtés.

Ainsi les apports au Nord sont plus souvent un enrichissement personnel et vise à de meilleures pratiques. Au Sud, les apports passent par une redynamisation de la société et une responsabilisation des acteurs.

Bien que la réciprocité soit une évolution qualitative de la coopération internationale, elle rencontre beaucoup d'obstacles qui empêchent la bonne marche des opérations sur le terrain : l'ignorance des principes, la logique d'assistanat, l'ethnocentrisme.

A la lumière de tous ces paramètres évoqués dans ce rapport sur la réciprocité, il est évident qu'aujourd'hui, elle doit être davantage encouragée, développée.

Elle permet aux acteurs de définir ensemble et à leur rythme l'objet et les modalités de leur coopération. Malgré ses atouts, la réciprocité varie selon les continents en fonction des réalités socio-économiques et culturelles divergeantes d'un pays à l'autre. Bien que les principes restent les mêmes, les actions sont différentes en Afrique, en Asie, et en Amérique Latine par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et Sites internet :

- [1] La lettre de L'ARIC, numéro spécial solidarité internationale
- [2] Annuaire des Associations de Solidarité Internationale en Bretagne
- [3] Guide de la Coopération Décentralisée, la Documentation Française, Paris, 2000
- [4] DIA Ibrahima, La réciprocité dans la pratique de la coopération,
www.ue-acp.org/fr/fiches/dph/129.htm
- [5] DIAWARA Bandiougou - Mémoire sur la coopération internationale, 2002
- [6] Laurent CORDONNIER, Coopération et réciprocité, 1997, PUF, Paris
- [7] De la Coopération Décentralisée au développement local en Afrique, édition du Gret, 2000
Volume 1 : Pratiques en débat
Volume 2 : Programme de développement social urbain
- [8] TRAORE Animata, Le principe de réciprocité
www.globalisationdebate.be/2002/tracks/speed/sp-traore.pdf
- [9] N'DIONE Emmanuel, La réciprocité : une alternative au libre échange
www.apres-developpement.org/html/textes/lecologiste6/ndione-reciprocite.htm
- [10] Réseau des centres d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)
www.RITIMO.org
- [11] Haut Conseil de la Coopération Internationale
www.cooperation-internationale.gouv.fr
- [12] Problèmes urbains en France et au Sénégal : citoyenneté et réciprocité
www.globenet.org/horizon-local/ritimo/rit14.htm

PERSONNES CONTACTEES

Associaion Partenariat LE Rheu Fatoma (APALEF) : Mr Gaillard Michel
Mr LESACHER : chargé de l'action culturelle et des actions internationales au
Conseil Général d'Ille et Vilaine
Mme SOULABAILLE : maire de Corps-Nuds
Association Française Volontaires du Progrès (AFVP)
Vitré Djenné
Association Le Pellican
Secours Catholique
Lycée Rennes de la Salle
Etudes et Chantiers
Association d'aide aux missions du Mali
Ingénieurs Sans Frontière
Association Malouine de Coopération Internationale (AMACIS)
MIDAF

PERSONNES CONTACTEES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Les collectivités locales

Rennes Plateau Dogon : Mme Aurélie Guillem
Association Ille et Vilaine Mopti (AIVM) : Mr Francis Tapon
Pacé Solidarité : Mme Madie Pierret

Les associations

Pain contre la Faim : Mr Claude Daval
Association Volontaire Et Chantier (AVEC) : Mme Magalie Grand
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) : Mme
Geneviève Lebreton
Agro Sans Frontière : Mr Bernard Jouan
Service Civil International
Association des Ressortissants Sénégalais de Rennes (ARSER) : Mr Momar Voyel

Les fédérations

Peuples Solidaire

CASI : Mr Gilles Maréchal

CRIDEV : Mme Véra Briand

Les commerces

Archipel : Mme Anne Michel

Artisans du Monde : Mme Marie-Claire Farcy

Les universitaires

Madame Anne OUALLET, maître de conférence à l'Université de Rennes 2

Mr Bandiougou DIAWARA, étudiant en DESS collectivités locales à l'Université de Rennes 2

Echange Afrique INSA (EAI), association étudiante : Mr Sylvain Portier

WOEZO TOGO, association étudiante à Rennes 2

Les scolaires

Mr Emmanuel Lebrun, animateur groupe Tiers Monde au Lycée Agricole du Rheu

Association TERIA, Mr Alain Poirier, collège Fontenay à Chartres de Bretagne

Nous remercions sincèrement tous les acteurs qui ont accepté de répondre à nos questions sans que notre rapport n'aurait pu avoir tant de force.

LEXIQUE

Assistanat

Fait d'être assisté, secouru.

Coopération décentralisée

Elle repose sur une convention liant la collectivité à un partenaire et peut prendre différentes formes : Nord/Nord, Nord/Sud, ou encore Ouest/Est. Au sens français, la coopération décentralisée est l'une des formes d'intervention des collectivités locale française développant des relations avec une (ou plusieurs) collectivité locale étrangère.

Par coopération décentralisée, l'Union Européenne entend tout programme conçu et mis en œuvre dans le pays du Sud ou de l'Est par un acteur de la société civile.

Coopération internationale

Politique d'aide économique, technique et financière à certains pays en développement.

L'équité

Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle plutôt qu'à une législation. Cela implique les notions d'impartialité et de justice.

Jumelage

Association de villes étrangères en vue d'établir entre elles des liens et des échanges culturels et touristiques.

Jumelage-coopération

Action conjointe dans le cadre d'un jumelage.

Partenariat

Personnes ou groupes associés pour la mise en œuvre d'un projet.

La réciprocité

Partenariat équilibré qui nécessite des actions définies et menées en commun. Ce qui implique de mettre à égalité les apports Nord-Sud

Relations bilatérales

Lien qui engage deux parties. Dans la coopération internationale lien existant entre les Etats.

Relations unilatérales

Décisions prises par une seule des parties en présence, qui ne sont pas réciproques.

La solidarité internationale

Conception du développement exprimant le rôle de la société à côté des Etats et des acteurs institutionnels dans les relations internationales.

La tolérance

Respect de la liberté d'autrui, de ses manières de penser, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses.

LA RECIPROCITE DES ECHANGES ENTRE LE NORD ET LE SUD DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE

Coordonnées de l'association, de
l'entreprise
Personne Contact :

Dans le cadre de la Licence Aménagement de l'Espace, nous sommes chargés de réaliser une étude sur la réciprocité des échanges entre les associations et/ou entreprises du Nord avec le Sud. Nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin d'apporter un enrichissement à notre réflexion et de mettre en place des actions concrètes pour favoriser la réciprocité des échanges.

1. Comment présenteriez-vous votre structure ?

2. Comment définiriez-vous votre rôle (zones et domaines d'intervention) ?

3. Comment définiriez-vous le principe de réciprocité Nord-Sud ?

4. Intégrez-vous le principe de réciprocité dans votre démarche de coopération ?

a) Oui b) Non

5. Pourquoi ?

Si vous cochez la case a), reportez-vous aux questions 6 à 10 (inclus). Si vous cochez la case b) reportez-vous à la question 11.

6. Pensez-vous que toutes les associations et entreprises travaillant avec le Sud se sentent impliquées par la réciprocité ?

a) Oui b) Non

7. Quelles peuvent être les raisons interférant avec la mise en place d'une relation réciproque ?

8. Quels sont les enrichissements personnels, professionnels, économiques... que la réciprocité apporte ?

9. Existe-t-il des valeurs fondamentales motivant ces actions réciproques ou est-ce suite à un jumelage (par exemple) ?

10. Quelles sont les actions réciproques que vous avez mis en place avec les acteurs du Sud ?

11. Envisageriez-vous de mettre en place le principe de réciprocité avec votre zone d'intervention ?

- a) Oui b) Non

12. Si non, quelles en sont les raisons ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions d'actions concrètes, ainsi que vos remarques sur le sujet :

Belkhalfi Alexandra
Fresnel Hélène
Samaké Mamadou

